

l'enseignement en question(s)

Une année sabbatique, pour faire quoi ?

Les profs expérimentés, en formation ou remplacement, laisseraient leur place à des débutants

Une année de farniente pour les plus expérimentés ? Pas vraiment. Le Pacte d'excellence est loin de proposer une « pause vacances ». Au menu de cette année sabbatique, pour les doyens de l'enseignement : formation continue ou projet de développement professionnel, accompagné(e) d'un ou plusieurs remplacements de profs absents. Un menu qui pourrait également plaire aux enseignants débutants : durant ce temps, ils prendraient la place des anciens.

Récemment, *Le Soir* s'est procuré les 111 pages de propositions pour former un « enseignement d'excellence » (*Le Soir* du 28 avril 2016). La mesure proposant la création de cette fameuse année sabbatique figure parmi les plus novatrices. En effet, elle s'inscrit dans une volonté d'évolution et de transformation de la fonction enseignante, un des objectifs principaux de la réforme lancée par l'ancienne ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH).

Dans le document, le Groupe central du pacte (GC) affirme : « *La vision statique du métier, où l'on acquiert une fois pour toutes des connaissances et compétences valables durant toute une carrière, est dépassée.* » On insiste dès lors sur l'importance, pour les enseignants, de renouveler leurs compétences en cours de carrière et de ne pas se cantonner au seul exercice d'ensei-

gnier devant une classe. Un développement professionnel qui garantirait une qualité et une efficacité incontestables du système éducatif.

Pour répondre à cet objectif de transformation « *en profondeur* » du métier, le GC propose d'abord de redéfinir la carrière du prof en trois grandes étapes.

La première serait celle de l'enseignant « *en période probatoire* » (similaire à l'actuel statut de « temporaire non nommé »). La deuxième, celle de l'enseignant « *confirmé* » (nommé). Enfin, l'ultime étape, celle de l'enseignant « *expérimenté* ».

« **Donnant-donnant** »

Vient ensuite l'idée de l'année sabbatique, dans l'optique d'alléger le temps des profs expérimentés en classe. Une année basée sur une répartition « 50/50 » du temps (50 % pour de la formation ou un projet professionnel, 50 % pour effectuer des remplacements) et qui est, on l'a dit, bénéfique pour le renouvellement des compétences des seniors. Pour Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement, il s'agit « *d'une parenthèse pour assurer la continuité de leur formation, mais en assurant également un revenu.* »

Toutefois, elle ne profiterait pas qu'à cette seule catégorie de profs. Puisque le Pacte d'excellence a également pour objectif « *d'améliorer la situation des enseignants débutants* », le départ des vétérans libérerait des places pour de jeunes profs « *qui trouveraient dans ce cadre de bien meilleures conditions d'entrée dans le métier que dans la succession d'intérim de courte durée.* » C'est donnant-donnant.

Mais quid de l'enseignant « *en période probatoire* », une fois que le senior reprend son poste ? Qui, concrètement, sera concerné par cette année sabbatique ? Qu'entend-on par « *prof expérimenté* » ? Comment agencer formation et remplacements ? Ces remplacements feront-ils courir les enseignants à droite et à gauche ? « *Toutes ces modalités pratiques ne sont pas encore définies, avance Chardome. La série de propositions a été soumise au gouvernement. C'est seulement lorsque ce dernier aura priorisé les mesures que nous pourrions préciser les choses.* »

La ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), parlait récemment d'une deadline « *d'ici fin septembre* ». Reste à voir si la création d'une année sabbatique figurera parmi les mesures prioritaires du ministère de l'Enseignement. ■

VALENTINE ANTOINE

les débutants « De la stabilité pendant un an, et après ? »

Sur le terrain, nombreux sont les jeunes enseignants à enchaîner des remplacements par-ci, par-là. A ne pas avoir de poste fixe. A ne pas savoir de quoi sera fait le lendemain. Et, finalement, à... abandonner le métier. D'après une étude menée par l'UCL et l'ULB, en 2013, ils étaient 35 % à arrêter endéans les cinq premières années, dont 19,1 % dès la première année. C'est, entre autres, pour pallier ce problème connu que l'idée de créer une année sabbatique a été lancée. Mais l'idée ne comporterait-elle que des avantages ?

Parmi les jeunes professeurs – en situation difficile – interrogés, il y a Julie, 24 ans, prof dans l'enseignement fondamental. Diplômée depuis bientôt quatre ans, la jeune enseignante dit « *enchaîner les postes de polyvalente et les remplacements* ». Ju-

lie se dit en faveur de la création d'une année sabbatique, une mesure que lui permettrait d'expérimenter son autorité et l'organisation d'une classe. « *L'avantage de cette année sabbatique, c'est la stabilité, pouvoir enseigner durant une année sco-*

laire complète et faire des projets », explique-t-elle. Par ailleurs, cela permettrait également de s'intégrer au sein d'une équipe éducative, et de ne pas être considérée comme étant simplement « *de passage* ».

Mais l'enseignante ne manque toutefois pas de nuancer. Qu'en est-il de l'avenir du jeune prof, au terme de cette année ? Rien ne lui garantit qu'il ne se retrouvera pas, à nouveau, dans la même situation. Selon Julie, il serait judicieux « *de guider les enseignants débutants vers des écoles susceptibles de leur offrir*

un avenir professionnel. »

Même réflexion pour Marie (prénom d'emprunt), 30 ans. Elle enseigne depuis quatre ans dans le secondaire. Si les trois premières années, Marie a pu facilement trouver un poste à temps plein, elle ne peut pas s'estimer aussi chanceuse cette année. Au chômage entre septembre 2015 et janvier 2016, elle n'enseigne aujourd'hui que quelques heures par semaine, dans une seule école. « *La volonté est sans doute de réduire le taux d'abandons durant les cinq*

premières années, mais ne serait-ce pas, ici, simplement postposer le problème d'un an, pour les jeunes enseignants en difficulté ? », se demande-t-elle.

Si l'enseignante concède que la mesure pourrait peut-être faciliter la recherche d'emploi, elle

reste cependant sur ses gardes. Rares seront les écoles où il sera possible, pour le prof débutant, de rester par après.

Par ailleurs, Marie souligne : « *Cela me paraît tout de même utopique comme projet. Tous les enseignants confirmés ne voudront pas tenter l'expérience.* » La jeune femme avance même qu'ils risqueraient de se mettre en arrêt maladie, histoire d'éviter d'être ballottés entre plusieurs remplacements, d'une école à l'autre. Elle insiste : il faut rester logique. « *Les jeunes profs ont davantage la santé et la forme pour accepter une telle situation, aussi difficile soit-elle,* précise l'enseignante. *Un prof d'une cinquantaine d'années n'a peut-être plus la motivation et la capacité physique pour le faire.* » ■

V.A.N.

les expérimentés « L'enseignant ne devrait pas céder sa place »

Du côté des directeurs et enseignants traînant derrière eux plusieurs années d'expérience – voire même, qui sont proches de la retraite –, les avis sont plutôt mitigés. Les témoignages recueillis ont même une nette tendance à pointer du doigt les inconvénients qui incombent à l'année sabbatique en question.

Pour Roger Paquay, directeur honoraire au sein de l'Institut provincial d'enseignement secondaire d'Hesbaye (en province de Liège), aucun avantage ne peut ressortir de cette mesure.

D'abord, pour les jeunes profs : « L'instabilité de début de carrière est inhérente à la fluctuation du nombre d'élèves dans les établissements et, par conséquent, au nombre d'heures organisables. » Selon la variation du nombre d'étudiants, il y aura donc toujours plus ou moins d'enseignants en situation difficile. « En quoi cette année sabbatique pourrait les aider, alors ? », interroge le directeur.

L'homme affirme même que « le fait de devoir aller dans plusieurs écoles est une bonne façon

de mettre ces jeunes profs en contact avec différents milieux et différentes mentalités. » Cela ne peut être que « bénéfique ».

Ensuite, pour les enseignants expérimentés : « Une année rythmée de formations et de déplacements obligerait les professeurs à des déplacements et tâches multiples. »

« Une année sabbatique obligerait les profs à des déplacements et tâches multiples »

ROGER PAQUAY

Difficile pour Roger Paquay de concevoir une telle cadence de vie, dans ce métier. Il ajoute, et c'est pour lui l'inconvénient majeur, que réintégrer son poste, après un an d'absence, nécessiterait une période de réadaptation. « Pourquoi l'enseignant expérimenté devrait-il d'ailleurs céder sa place, avance le directeur. Il peut tout à fait rester dans sa fonction et conseiller les jeunes arrivants. »

Comme cela se fait déjà. C'est aussi l'opinion d'Edouard Conreur, enseignant en 5^e et 6^e

primaires dans une école de Jumet. « Insister sur le tutorat, durant cette année, me semble essentiel », explique le prof. C'est d'ailleurs le seul point positif qu'il verrait dans cette mesure, bien qu'il ne se dise « pas certain que beaucoup d'enseignants confirmés voudraient prendre une année sabbatique pour faire encore de l'enseignement ».

Si l'homme se dit ouvert à la pratique du tutorat pour cette fameuse année, il remet pourtant la démarche en question : « Mais accompagner un jeune enseignant, durant un an, n'est-ce pas sous-entendre qu'il y a un manque dans la formation de ces nouveaux professionnels ? »

Quoi qu'il en soit, selon Edouard Conreur, suivre une formation et faire des remplacements, cela demande un gros investissement. Si le projet passe, il faudrait le proposer davantage en milieu de carrière. « Personnellement, je vais bientôt prendre ma retraite, argumente-t-il. Je ne voudrais pas vivre, maintenant, une année professionnelle comme celle-là. » ■

V. AN.